

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 22 mai 2024**

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 16/05/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 16/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie				X	
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis			Démission		X
CLAVEL Etienne					X
DUCOS Jean-Pierre				X	
LABAT Jocelyne				X	
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse	X				
PALADIN Alain	X				
PERUZZETTO Yolande	X				
<b>Soit, pour cette séance :</b>		6		3	2

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse Mérot

<b>Délibération n°18-2024</b> <b>Réalisation d'une ligne de trésorerie - Budget Annexe MARPA</b>	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 31 MAI 2024 Publication : 31 MAI 2024
---	---

**Vu** l'article L123-8 du Code l'action sociale et des familles,

**Vu** l'article L2121-34 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget 2024 du budget annexe MARPA M22,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes n°059-2024 du 13 mai 2024 émettant un avis conforme à la réalisation d'une ligne de trésorerie de 200 000 euros,

**Considérant** le projet de travaux de la MARPA concernant la rénovation de la cuisine et l'installation d'une chaufferie bois dont le plan de financement prévoit l'encaissement de subventions (CARSAT, ADEME) et du FCTVA étalées sur 2 exercices,

**Considérant** la modification du calendrier des travaux et notamment le décalage des travaux de rénovation de la cuisine à l'automne 2024, il est proposé de réduire le montant de la ligne de trésorerie ; et il sera proposé lors du prochain conseil d'administration de réaliser un emprunt court terme dans l'attente de l'encaissement de la totalité des subventions (CARSAT et ADEME) et du FCTVA.

**Considérant** la nécessité de l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la structure compte tenu du décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes,

Afin de financer les besoins de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement, le CIAS prévoit l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour son budget annexe MARPA.

**Considérant** la seule proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie, il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole d'Aquitaine,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide**

*6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention*

- 1. D'approuver** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, au taux de 4.766 % pour un montant de 42 000 €.
- 2. D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions de cet emprunt, et tous les documents afférents à ce dossier,
- 3. D'autoriser** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,
- 4. D'inscrire** pour l'année 2024 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts,

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,

CIAS  
du Confluent  
et Coteaux de Prayssas  
José Armand

La secrétaire de séance,

CIAS  
du Confluent  
et Coteaux de Prayssas  
Marie Thérèse Mérot